

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] ZAC DU GRAND LAUNAY CHATEAUGIRON

Date : Sun, 11 Apr 2021 20:42:00 +0200

De : Laurent Schaffar

Pour : pref-enquetes-publiques@ille-et-vilaine.gouv.fr

Bonjour,

Je suis un habitant du Petit Launay. La partie sud de la parcelle où je vis touche le ruisseau Saint-Médard. En tant que riverain de la ZAC du Grand Launay, je suis assez bien placé pour observer la vie sauvage qui se déroule au nord du Saint-Médard. Ainsi, je formulerai quelques observations. Je réalise actuellement une formation pour devenir Gestionnaire des Arbres d'Ornement et à ce titre, je me permettrai de réaliser quelques préconisations.

FAUNE :

Concernant l'inventaire faunistique, je tiens à faire remarquer qu'il a dû être réalisé de jour car la présence de chauve-souris et de chouettes hulottes n'est pas mentionnée dans l'étude d'impact initiale. En effet, à chaque printemps je vois ressortir les chauve-souris. Leur zone de nourrissage est dans ce qui sera le futur "parc cultivé". Quant aux chouettes hulottes, j'entends fréquemment une femelle et un mâle se répondre de nuit lorsqu'elles sont posées dans les arbres de la ZAC. J'ai pu aussi en observer voler. Il serait intéressant de vérifier si leur zone de nidification n'est pas dans la ZAC. J'ai aussi noté la présence, dans la zone d'étude et dans la zone de la ZAC (le futur parc cultivé) de pies bavardes, d'un loriot, de martinets et d'écureuils roux.

FLORE :

Concernant l'inventaire floristique, je suis étonné que le gros chêne du Grand Launay (dans la cour de la ferme) n'est pas été expertisé et je pense qu'il serait important qu'une mesure conservatoire le protège car c'est un spécimen remarquable et sûrement un excellent dendro-habitat (présence de grand capricorne).

CONTROLE DES ENGAGEMENTS DE L'AMENAGEUR :

Par ailleurs, l'OCDL LOCOSA prévoit la conservation d'une trame bleue et verte, en l'espèce la renaturalisation du cours du Saint-Médard. Les avis de l'OFB et de la MRAe me semblent pertinents. Mais je ne suis pas compétent pour savoir si les réponses apportées par le pétitionnaire sont suffisantes. Néanmoins, je pense que le contrôle du respect des avis de l'OFB et de la MRAe est à mettre en œuvre. En effet, pour l'aménagement de la zone commerciale Univer, le pétitionnaire avait promis moult réalisations écologiques pour obtenir son permis d'aménager or rien n'est écologique dans le projet une fois livré à part deux bornes de recharge de voiture électriques qui ne fonctionnent pas et la renaturalisation du Saint-Médard. Y a-t-il eu suffisamment de contrôles en cours de chantier et à la livraison ? Il serait bien que le respect des engagements de l'aménageur soit vérifié par un organisme indépendant.

TRAME BRUNE :

Le projet d'aménagement de la ZAC veut limiter les dégâts sur le milieu naturel. Il est donc question de trame bleue et verte. C'est bien. Mais qu'en est-il de la "trame brune" ? En effet, le sol existant est aujourd'hui cultivé en agriculture biologique. Et au vu des sondages archéologiques effectués, la profondeur du sol semble élevée et de bonne qualité. Ce sol présente donc un fort potentiel pour les futures plantations végétales quelles soient sur l'espace public ou sur l'espace privé. Il faut donc espérer que l'aménageur n'a pas prévu de racler la bonne terre de surface ou que le terrain ne sera pas remodelé pour en

modifier le profil. La conservation du sol existant permettra dans les parties non-artificialisées l'installation rapide et efficace des nouvelles plantations végétales.

PROTECTION DES ARBRES EXISTANTS / RACINES :

Il est prévu une série de recommandations concernant la protection des arbres existants : pour le tronc, le houppier et les racines. L'emploi du terme "éviter" ne me paraît pas suffisant. Il faut "interdire" les mauvaises pratiques. Par ailleurs, le creusement de tranchées, même à deux mètres d'un arbre, provoquera la coupe de racines trop importantes et nuira gravement à la santé future de l'arbre. Il faut que les enfouissements de réseaux et les travaux de voirie se fassent en fonction des arbres et non pas en fonction de raisons pratiques de facilité. Les racines des arbres sont aussi un réseau, qui plus est, vivant. Concernant les dégâts infligés aux arbres par la réalisation des chantiers, il existe deux outils intéressants qui permettent monétariser la valeur d'un arbre et la valeur des dégâts subies par un arbre. Ce sont les barèmes VIE et BED : <https://www.baremedelarbre.fr/>

PRECONISATIONS POUR LA PLANTATIONS DES ARBRES D'ORNEMENT :

Pour les travaux de voirie et la plantation d'arbres d'accompagnement, voici quels sont les bonnes pratiques que j'ai pu apprendre lors de ma formation en Gestion des Arbres d'Ornement :

- Veiller à ne pas planter trop près de la chaussée car c'est une zone très compactée où les racines se développent mal.
- Préférer les fosses continues aux fosses individuelles de plantation.
- Planter des arbres de force 10/12 ou 14/16 en racines nues plutôt que des arbres en motte de force 20/25. Bien sûr, le rendu visuel à la livraison du chantier est moins impactant avec des petits arbres mais la reprise est bien meilleure.
- Si le terrain n'est pas remodelé, les arbres pourront profiter de la bonne terre végétale déjà présente sur le site (trame brune).
- Porter beaucoup d'attention aux arrosages (préférer les cuvettes) pendant les premières années, surtout lorsque les étés sont de plus en plus secs comme ces dernières années.
- Oser les alignements pluri-spécifiques. En effet avec le changement climatique, on ne sait pas quels arbres résisteront aux futures conditions. Il faut une palette végétale variée.

Merci de votre attention. J'espère que ces éléments seront bien pris en compte.

Je vous souhaite bonne réception.

Cordialement,

Laurent Schaffar